

Séance du 12 novembre 2025

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,
Echevins
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,
MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L.,
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A.,
DEJAEGHERE N., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu les circulaires du Ministre des Pouvoirs locaux Christophe Collignon relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2025 et à l'élaboration du Plan de convergence datées du 14 juin 2024;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2026-2030 suite à la modification budgétaire n°1 du budget 2025 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de Prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées pour 2026-2030 soumis au conseil de ce jour et établies suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

Personnel : pas d'index prévu entre 2026 et 2030, ni de programmation sociale prévue en 2026 et 2027. La cotisation de responsabilisation est mise aux exercices antérieurs entre 2026-2030. Celle-ci est nulle à partir de 2030 suivant les prévisions reçues de l'ONSS.

Transfert : nous avons inséré les prévisions pluriannuelles reçues du CPAS et de la Zone de secours. Nous avons mis 5% pour la dotation à la Zone de police chaque année.

Dettes : suivi du tableau de la dette de Belfius + 30.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires de 2026 à 2030. Des prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire sont prévus au global à partir de 2027 pour alimenter notre fonds de réserve extraordinaire et donc éviter le recours à l'emprunt.

Recettes

Prestation : crédit spécial interdit dans les prévisions pluriannuelles, même montants que la MB1 2025 pour les recettes de prestation.

Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels, 2% par an pour les additionnels véhicules. Pas d'index pour les recettes de personnel.

Dettes : pas de changement.

En faisant cela, l'exercice propre présente un mali au budget initial 2026.
Les exercices 2027 à 2030 présentent quant à eux des bonis à l'exercice propre au budget initial.

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRÊTE PAR

Les Prévisions Budgétaires Pluriannuelles 2025-2029 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire de la modification budgétaire n°1 du budget communal 2025.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire de la MB1 du budget 2025.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN